

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS DROIT DE L'EXECUTION DES
PEINES ET DROITS DE L'HOMME**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
GUERIN	Marie Cécile	MCF	Organisation juridictionnelle de l'exécution des peines
Membres du jury :			
CERE	Jean-Paul	PR	Droit pénitentiaire européen
DESSEIN	Abdelkader	CEV	Droit pénitentiaire
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
BONIS	Evelyne	PR	Mesures restrictives de libertés ou de droits avant jugement
SOULA	Laurence	MCF	Histoire de la réclusion pénale
HERRAN	Thomas	MCF	Procédures de remise (exécution et MAE)

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 23 octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

